



Trente-trois nouveaux médicaments à proscrire en cas de conduite

Alors qu'un arrêté est paru samedi au journal officiel pour signaler 33 nouveaux médicaments dangereux pour la conduite et pour relever le niveau d'alerte de 16 autres, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a lancé le 22 mars dernier, en collaboration avec la Sécurité routière (ministère de l'Intérieur) et la Direction générale de la santé, une campagne de communication sur les médicaments dangereux au volant.

Selon l'Ordre des pharmaciens, "3,4% des accidents mortels de la route sont attribués à une prise de médicaments. Dans la moitié des cas, les traitements en cause sont des benzodiazépines (anxiolytiques ou somnifères). En France, plus de 11 millions de personnes consomment des benzodiazépines."

Les benzodiazépines, entre autres médicaments, ont ainsi toutes acquis le niveau d'alerte 3 : "Attention, danger : ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin."

francetvinfo.fr & lequotidiendupharmacien.fr

60% de seringues usagées en moins aux abords de la "salle de shoot" parisienne

L'ouverture il y a six mois à Paris de la première "salle de shoot" française a permis une réduction de 60% du nombre de seringues à ses abords, s'est réjoui la mairie.

"Il y a une baisse importante de la consommation de rue", a déclaré le Dr Bernard Jomier, l'adjoint à la maire de Paris chargé de la santé, interrogé par l'AFP. "C'est une satisfaction car la salle apporte aussi du mieux dans le quartier à ce niveau."

"Ces résultats montrent que la salle est une réussite. L'objectif était de toucher des usagers de drogue très précarisés, très désocialisés et éloignés des soins. Il est atteint", a commenté le Dr Jomier.

egora.fr

5891 greffes en 2016 : mission accomplie

L'Agence de la biomédecine a publié lundi les chiffres préliminaires de l'activité de greffes d'organes en France en 2016. L'objectif de 5700 greffes fixé par le plan 2012-2017 a été dépassé.

En cinq ans, le nombre de greffes d'organes a augmenté de 17%, pour atteindre 5891 en 2016, rapporte l'Agence de biomédecine, qui se félicite de ces "bons résultats" dans un communiqué. Il s'agit majoritairement de greffes rénales (3615) et de greffes hépatiques (1322). Viennent ensuite les greffes cardiaques (377), les greffes pulmonaires (371) et les greffes pancréatiques (90). A noter également 13 greffes cardio-pulmonaires et 3 greffes intestinales.

L'année dernière, 22 617 patients ont été en attente d'un organe.

egora.fr

Un compromis avec l'Allemagne permettrait à la France d'accueillir l'EMA

L'Allemagne et la France pourraient trouver un compromis sur la nouvelle localisation des agences européennes qui quitteront le Royaume-Uni en conséquence du Brexit.

Deux agences européennes sont actuellement situées au Royaume-Uni, à Londres, l'Agence européenne du médicament (EMA) et l'Autorité bancaire européenne (EBA), rappelle-t-on.

La France et l'Allemagne sont candidates pour accueillir chacune des deux. La France a retenu la candidature de Lille pour l'EMA et celle de Paris pour l'EBA.

Un compromis pourrait permettre à Francfort d'obtenir la supervision bancaire et à la France l'agence du médicament

APM 24/04/2017



Pharmacie Hospitalière

Diabète de type 2: le traitement par exénatide moins coûteux que celui par insuline basale (étude britannique)

La formule bi-quotidienne ou hebdomadaire de l'exénatide (Byetta* ou Byduréon*) semble un traitement globalement moins coûteux du diabète de type 2 que l'insuline basale, selon une étude rétrospective britannique.

La population étudiée était de 218 patients sous Byduréon*, 2.180 sous Byetta* et 8.723 sous insuline basale.

Le médicament dont le coût direct était le plus élevé était Byduréon*, avec un ratio des coûts annuels de 1,55 par rapport à l'insuline basale en analyse non ajustée (914 £ pour Byduréon* contre 507 £ pour l'insuline basale).

Mais comme les consultations et admissions à l'hôpital sont moins nombreuses dans les cas traités par Byduréon* et Byetta*, les coûts moyens totaux étaient à l'inverse plus élevés pour l'insuline basale (4.080 £) que pour Byduréon* (2.765 £) ou Byetta* (2.549 £).

Le ratio des coûts annuels, par rapport à l'insuline, était ainsi de 0,92 pour Byduréon* et 0,82 pour Byetta*.

Les coûts totaux étaient alors de 2.646 £ pour Byduréon* contre 3.283 pour l'insuline basale (soit un ratio des coûts annuels de 0,80) et de 2.532 £ pour Byetta* contre 3.070 £ pour l'insuline basale (soit un ratio de 0,84).

Diabetes, Obesity and Metabolism, édition en ligne du 31 mars 2017



Industrie Pharmaceutique

Un pictogramme devra figurer sur la boîte des médicaments tératogènes

Un pictogramme devra être apposé sur les boîtes des médicaments ayant des effets tératogènes ou foetotoxiques, notamment sur les produits à base de valproate de sodium ou ses dérivés (Depakine*, Depakote*, Depamide*, Micropakine* et génériques).

Ces dispositions entrent en vigueur dans un délai de six mois pour les médicaments et produits qui disposent déjà d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

JORF



Biologie Médicale

Décret relatif aux sanctions administratives applicables en matière de biologie médicale

Le décret n°2017-414 du 27 mars 2017 relatif aux sanctions administratives applicables en matière de biologie médicale décrit la procédure de sanction par le directeur de l'ARS en cas d'infraction d'un laboratoire de biologie médicale, ainsi que les sanctions encourues (allant de l'amende à la fermeture définitive du laboratoire).

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/27/AFSH1635664D/jo>



Les données de santé deviennent accessibles

L'accès aux données issues du Système national des données de santé (SNDS) est désormais ouvert aux organismes exerçant une mission de service public, pour toute étude, recherche et évaluation présentant un intérêt public, selon un communiqué du ministère de la Santé. Rappelons que le SNDS rassemble des informations anonymes sur le parcours de santé des Français, comme les consultations chez le médecin et les autres professionnels de santé, l'achat de médicaments et les hospitalisations. À partir de 2018, cette base de données enregistrera également d'autres informations, comme le remboursement des mutuelles.

À partir d'avril 2017, toute personne ou structure, publique ou privée, à but lucratif ou non lucratif, pourra accéder aux données du SNDS sur autorisation de la CNIL, en vue de réaliser une étude, une recherche ou une évaluation présentant un intérêt public. L'accès des industriels des produits de santé et des assureurs sera plus fortement encadré, afin d'éviter que la base soit utilisée à des fins commerciales ou de modulation des contrats d'assurance, ces deux utilisations étant interdites par la loi.

Lequotidiendupharmacien.fr